



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 04 octobre 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au Théâtre du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/124 portant participation à l'Expérimentation du compte financier unique (CFU)

Membres présents (58 titulaires et 4 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIoux COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DUCHESNE Antoine (S), CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : WAXIN Vincent, FORRIERES Daniel, PLATEAU Marc

Membres absents (4) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (4) : BALÉDENT Matthieu à BERANGER Agnès, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à RICHOMME Liliane, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/124 portant participation à l'Expérimentation du compte financier unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57,

Vu la délibération 2022/72 du conseil communautaire en date du 06/07/2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01^{er} janvier 2023,

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Ce dernier a vocation à devenir à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

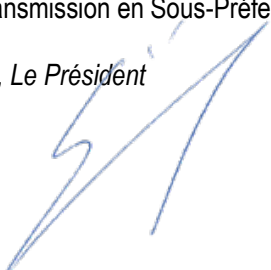


L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis s'est portée candidate et a été retenue. Un arrêté interministériel viendra prochainement compléter l'arrêté du 13 décembre 2019 (JORF 301 – du 28/12/2019) listant les collectivités admises à l'expérimentation

La mise en œuvre de cette expérimentation fera l'objet d'une convention avec l'Etat. Elle concerne le budget de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis. Le compte financier unique sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité par voie dématérialisée dans l'application Actes Budgétaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- D'approuver la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023 ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique et tout document y afférent.

<p>Acte rendu exécutoire par Publication le 06/10/2023 Transmission en Sous-Préfecture le 06/10/2023 <i>Vu, Le Président</i></p> 	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional</p>  <p>Serge SIMEON</p> 
---	--

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_124
Objet :	Délibération 2023/124 portant participation à l'Expérimentation du compte financier unique (CFU)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200030633-20231004-2023_124-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20231004-2023_124-DE-1-1_0.xml	text/xml	915 o
Document principal (Délibération) Nom original : 124.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20231004-2023_124-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	246.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 octobre 2023 à 10h14min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 octobre 2023 à 10h14min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 octobre 2023 à 10h14min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 octobre 2023 à 10h14min34s	Reçu par le MI le 2023-10-06